



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Points 141 et 98 de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour 2021

Progrès de l'informatique et des télécommunications  
et sécurité internationale

## **Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale créé par la résolution [73/27](#) de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 2018**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de décision [A/C.1/75/L.47](#)**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Tsu Tang Terrence **Teo** (Singapour)

1. Pendant la partie principale de la soixante-quinzième session, tenue à la fois en présentiel et par visioconférence en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général sur les incidences budgétaires du projet de décision [A/C.1/75/L.47](#) ([A/C.5/75/14](#)) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.26](#)). Elle a examiné cette question en présentiel à sa 8<sup>e</sup> séance, le 30 décembre 2020. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.

2. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/75/L.15](#), sect. D), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Koweït. À la même séance, elle a adopté le projet de décision [A/C.5/75/L.15](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

---

<sup>1</sup> [A/C.5/75/SR.8](#).



### Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de décision [A/C.1/75/L.47](#), il faudra prévoir un montant supplémentaire de 187 500 dollars des États-Unis au titre du projet de budget-programme pour 2021, à raison de 168 700 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 18 800 dollars au chapitre 4 (Désarmement), à imputer sur le fonds de réserve.

---

---

<sup>1</sup> [A/C.5/75/14](#).

<sup>2</sup> [A/75/7/Add.26](#).